



LE MARAIS DE GANSHOREN

Un des derniers vestiges des zones humides de la vallée du Molenbeek

Enserré entre les lignes de chemin de fer de Gand et de Termonde, le marais de Ganshoren est une zone naturelle où alternent prairies humides et bosquets. Dans le cadre de la revalorisation de la vallée du Molenbeek (qui s'inscrit dans le programme du maillage bleu de la Région bruxelloise) et pour répondre aux exigences écologiques du classement du marais en zone Natura 2000, des travaux hydrauliques de grande ampleur sont prévus pour permettre une alimentation continue du marais en eau de qualité.



UN PEU D'HISTOIRE

Le marais de Ganshoren est, avec celui de Jette en aval, un des derniers vestiges des zones humides de la vallée du Molenbeek. Au Moyen Age, plutôt que des moulins, peu nombreux en raison de la faible pente et donc du faible courant de cette rivière, on trouvait davantage de tours fortifiées le long de son cours. Elles avaient été dressées par le duc de Brabant qui voulait se prémunir de son vassal, le seigneur de Grimbergen. A Ganshoren, le château de Rivieren, autrefois directement relié par une drève au marais, eut à l'origine cette fonction militaire.

Au 19^e siècle, Jette et Ganshoren étaient des communes exclusivement agricoles qui fournissaient Bruxelles en légumes et houblon. L'urbanisation de cette campagne, entamée dans la seconde moitié du 19^e siècle, mais effective surtout au siècle suivant, n'épargna que partiellement la vallée du Molenbeek. Si le marais fut préservé, ce fut sans doute en raison de l'établissement de la ligne de chemin de fer Bruxelles-Termonde. Certes, elle le coupait en deux, mais d'un autre côté, le rendait aussi moins attractif en terme immobilier. Quoique ! En 1954, le plan particulier d'aménagement prévoyait la construction d'une voie rapide reliant la chaussée de Gand au boulevard de Smet de Naeyer. Si les habitants de Ganshoren et certains édiles communaux ne s'y étaient pas opposés, ce projet aurait sonné le glas du marais. Il fut toutefois fortement perturbé par la pose, en 1955, d'un collecteur d'eau usée. Le drainage généré par cette installation, la forte diminution du débit du Molenbeek due au détournement d'une grande partie de son cours et de ses affluents vers les égouts, de même que son approfondissement dans les années 60, asséchèrent le site lui faisant perdre une bonne partie de son intérêt écologique ; les espèces typiques des milieux humides étant progressivement remplacées par des espèces plus banales habituellement répandues dans les friches urbaines.

D'un point de vue administratif, le marais faisait partie, au début du 19^e siècle d'une seule et même commune réunissant les entités de Jette et Ganshoren. Lorsque cette dernière devint commune autonome en 1841,



l'ensemble du marais se trouvait sur son territoire. Comme écrit ci-dessus, il fut scindé en deux par la ligne de chemin de fer Bruxelles-Termonde en 1881 et lorsqu'en 1958, il y eut un échange de terrains entre Jette et Ganshoren, cette limite matérielle, devint la séparation géographique entre les deux communes. La partie du marais à l'est de la voie ferrée devint alors jettoise, tandis que la partie ouest restait sur le territoire de Ganshoren.

Propriété de la Région bruxelloise, le marais de Ganshoren est devenu réserve naturelle régionale en 1998.

DESRIPTIF GENERAL : EN ATTENDANT LE RETOUR DE L'EAU

Le creusement et la mise en service, il y a plusieurs décennies de cela, du collecteur du Molenbeek, mais aussi le curage excessif de la rivière et la présence de nombreux peupliers grands consommateurs d'eau, ont progressivement asséché le marais de Ganshoren. Autrefois permanentes, les zones humides ont ainsi fortement régressé et une végétation de friche a pris le pas sur une grande partie de la végétation de pré humide si caractéristique de l'endroit. Cependant, des roselières (peuplements de roseaux) et des cariçaias (marécages constitués d'herbes du genre *Carex*) occupent toujours les dépressions plus humides.

A l'ouest du marais se trouve la fameuse plantation de peupliers d'Italie (*Populus nigra var.italica*) – cela dit peu fréquents en Belgique – qui, malgré la présence d'une source à cet endroit, ont fortement asséché le sol.

Ailleurs sur le site, les prairies alternent avec des fourrés de saules et de prunelliers, des zones de recolonisations forestières (aubépines, noisetiers, sureaux) et sur la rive gauche du Molenbeek, un couloir forestier.

Se promener le long des sentiers qui traversent le marais permet d'apprécier le contraste saisissant entre la ville toute proche, que l'on devine, que l'on entend au loin, que l'on perçoit par les grands immeubles à appartements qui se détachent dans le ciel et un paysage très campagnard.



FAUNE ET FLORE REMARQUABLES

Le marais de Ganshoren est une zone spéciale de conservation Natura 2000. En effet, il est reconnu comme aire de nourrissage et d'habitat pour 12 espèces de chauves-souris parmi lesquelles le grand murin, la barbastelle ou le vespertilion des marais.

Ces petits mammifères volants ne sont pas les seuls à fréquenter le marais. Plus de 65 espèces d'oiseaux y ont été repérées (canard colvert, héron cendré, faucon crécerelle, rossignol, rousserolle effarvate...), mais aussi des amphibiens (crapaud commun, grenouilles rousse ou rieuse, tritons), des petits rongeurs (lapins, musaraignes campagnols) et même des couleuvres à collier.

Dans les prés de fauche humides qui subsistent dans le marais, poussent le populage des marais, le lychnis fleur-de-coucou, la reine-des-prés, la primevère. La flore printanière du sous-bois est, elle aussi intéressante : lamier blanc, valériane, podagraire...Et puis, il y a encore des roselières et des cariçaias bien développées grâce à la gestion du site entreprise il y a quelques années.



PRINCIPE DE GESTION

Le statut de « zone spéciale de conservation Natura 2000 » implique de la part du gestionnaire du site, en l'occurrence Bruxelles Environnement-IBGE, le maintien, la rénovation et le développement de l'habitat des espèces protégées qui y séjournent ou qui s'y nourrissent (ici certaines chauves-souris). Outre la rédaction, dans ce contexte, d'un plan de gestion du marais, un dossier de réhabilitation du site est actuellement à l'étude pour tenter de le revitaliser d'un point de vue écologique et paysager et lui rendre son aspect humide d'autrefois. Ce projet est combiné à la récupération, en amont, d'une partie des eaux propres du Molenbeek et de ses affluents actuellement envoyées dans le collecteur.

De petites zones humides ont déjà été creusées ici et là pour commencer à restaurer la biodiversité du marais, pour permettre aux prairies humides de reprendre du terrain, mais aussi pour évaluer les fluctuations de la nappe phréatique. Il a aussi été décidé que le marais deviendrait une zone tampon lors des périodes de crue du Molenbeek. D'où la construction d'une digue permettant de déverser dans le marais le trop plein du ruisseau en cas de pluies importantes.

Le marais de Ganshoren est actuellement géré par l'équipe des éco-cantonniers de Bruxelles Environnement-IBGE. Leur mission est de :

- maintenir le paysage ouvert en empêchant le reboisement du site par les saules ;
- assurer une alimentation du marais en eau de qualité ;
- faucher la végétation régulièrement (deux fois par an) et l'exporter pour éviter le boisement et l'enrichissement du sol, et par là, le développement d'une flore banale qui supplanterait la flore typique des prairies humides et marécageuses.

ESPACES VERTS PROCHES

Au nord, la phase III du parc Roi Baudouin et le bois du Laerbeek.

Au nord-est, le Poelbos et le bois de Dieleghem.

A l'est, le marais de Jette, les phases I et II du parc Roi Baudouin, le parc de la Jeunesse et le parc Paul Garcet.

Au sud, le domaine de Rivieren (propriété privée) et le parc du Mennegat.

Au sud-ouest, la Peupleraie Nestor Martin et le Zavelenberg.

Au sud-est, le parc Elisabeth.

Superficie : 11 hectares 9 ares.

Typologie : prairies humides et fourrés de saules.

Propriétaire : Région de Bruxelles-Capitale.

Gestion : Bruxelles Environnement-IBGE.

Classement : les prairies marécageuses de Ganshoren ont été classées comme site par le Services des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale le 9 mai 1995. Le marais est aussi reconnu comme réserve naturelle depuis le 10 décembre 1998 et comme zone spéciale de conservation Natura 2000.



INFORMATIONS PRATIQUES

HEURES D'OUVERTURE

Le site du marais de Ganshoren est accessible à tout moment. Mais il est demandé, vu son statut de réserve naturelle, de ne circuler que sur les sentiers et chemins. L'asbl CEBO (la Commission de l'environnement de Bruxelles-ouest) organise régulièrement des visites guidées du marais.

CONTACTS

Une question, un problème, adressez-vous :

En cas d'urgence : le service forestier au 0497/599 362 ou Parc assistance au 0497/599 99 87.
Bruxelles Environnement-IBGE : 02 / 775 75 75, info@bruxellesenvironnement.be.
CEBO asbl : 02/245 55 00, jean.rommes@natagora.be.

EQUIPEMENTS

Panneaux d'information. Les chiens sont impérativement tenus en laisse.

ENTRÉES

On accède au marais de Ganshoren par la rue au Bois, le nouveau cimetière de Ganshoren, l'avenue Joseph Peereboom (en empruntant alors la drève reliant le marais au château de Rivieren) ou par le marais de Jette.

ACCESSIBILITÉ PMR

Pour les personnes à mobilité réduite, le marais de Ganshoren est partiellement accessible. Elles peuvent, depuis l'entrée rue au Bois, emprunter le chemin qui longe le ruisseau (près du cimetière).

TRANSPORTS PUBLICS

Entre 2007 et 2009, la STIB opère une vaste restructuration de son réseau pour améliorer la mobilité à Bruxelles. D'importants changements de lignes auront lieu au cours de cette période. Nous vous invitons à consulter le [site de la STIB](#) pour connaître les lignes de transport en commun qui vous conduiront vers le parc dont il est ici question.
Train : Berchem station.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Plus d'info sur [les itinéraires culturels de parcs et jardins en Région de Bruxelles-Capitale](#).
- Visiter la galerie de photos de la [Virtual Landscape Gallery](#).
- Plus d'info sur [le patrimoine architectural de la Région](#).
- Plus d'info sur Commission de l'environnement de Bruxelles-ouest ([CEBO asbl](#)).
- Plus d'info sur [le maillage vert et bleu](#).
- Plus d'info sur [Natura 2000](#).

